

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) : 1

Votants : 15

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : MASSY-DUBROQUA-DESVALOIS-BEAUDOU-BERNARD-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LARZILLIERE-LEGROS

Pouvoirs : ESCOUBEYROU à BRUNEAU

Secrétaire : Georges BEAUDOU

Délibération N° 2026/08

Objet : CREATION DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23-1 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE :

La création, à compter du 1^{er} avril 2026 :

- ⇒ d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet.
- ⇒ d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet.

.../...